

LES FUNÉRAILLES DU FUTUR SERONT-ELLES PLUS ÉCOLOGIQUES ?

ARTICLES

[mise à jour : 10/2019]



Des techniques funéraires moins polluantes commencent à se développer. Elles ne sont pas encore en application en Belgique mais suscitent l'intérêt. Elles sont peut-être des alternatives à l'enterrement et à la crémation, qui ont des effets néfastes sur l'environnement et la santé.

> Lire à ce sujet : [Enterrement, crémation : en quoi les funérailles sont-elles polluantes ?](#)

Mais ces techniques ont encore des allures assez futuristes, même si elles sont parfois déjà en application dans d'autres pays. Aperçu.

Sommaire :

- [L'hydrolise alcaline](#)
- [La Promession](#)
- [L'humusation](#)
- [Plus d'info](#)

L'hydrolise alcaline

Sous ce vocable, on trouve deux techniques assez semblables : l'aquamation et la résomation. Toutes deux ont l'avantage de « ressembler » à la crémation : la durée est assez similaire et les proches reçoivent une urne contenant les restes du défunt.

L'aquamation funéraire existe depuis 1888 et est **légalisée dans seize états américains et au Canada**. Le corps nu est dissout dans une solution aqueuse alcaline chaude en circulation à 93° pendant 4 heures.

La résomation (ou bio-incinération)^[1] dissout les tissus du corps en moins de trois heures, dans un solution d'eau et d'hydroxyde de potassium, chauffé à 160°C pendant deux heures environ. Ensuite, les os sont retirés de l'unité et traités dans une autre machine pour être réduits en cendres blanches. On peut récupérer les métaux lourds présents dans les prothèses, pacemaker et autres implants. Après le processus de résomation, il ne reste que du liquide et de la cendre minérale (soit 3 % à peine

du corps humain), qu'on peut placer dans une urne.

Quels sont ses avantages ?

La résomation serait largement moins polluante :

- Elle utiliserait **beaucoup moins d'énergie** puisque le liquide ne doit être chauffée qu'à 160°C environ, contrairement aux fours des crématoriums qui avoisinent les 1000°C. De ce fait, elle produirait **1/3 de gaz à effet de serre en moins**.
- Elle permettrait d'éviter le cercueil en bois, l'enveloppe utilisée étant en soie complètement hydrolysable.
- Elle permettrait la séparation complète des amalgames dentaires (plomb, mercure) qui peuvent poser des problèmes de pollution aux métaux lourds.
- Elle ne libérerait aucune substance nocive. Les drogues médicamenteuses seraient détruites ainsi que les agents infectieux.

La Promession

La promession (parfois appelée cryomation ou lyophilisation) consiste à **congeler le corps du défunt puis à le convertir en une poudre inodore**.

La dépouille et le cercueil sont congelés pendant 10 jours à - 18 °C. Ils sont ensuite plongés dans de l'azote liquide à - 196 °C, ce qui rend l'ensemble friable. Le cercueil est alors placé sur une table vibrante, dont les vibrations décomposent l'ensemble en petits morceaux ou particules de poussière. Il reste à la fin 25 à 30 kilos d'une poudre inodore et stérile. On peut la placer dans un petit cercueil en fécule de maïs ou de pomme de terre et l'enterrer dans une tombe peu profonde. Ainsi au contact avec de l'oxygène, il se décomposerait en six à douze mois.

Cette technique est **autorisée en Suède, en Angleterre, en Afrique du Sud et en Corée du Sud**.^[2]

Quels sont ses avantages ?

La promession semble être une alternative écologique :

- Elle consommerait **moins d'énergie** et de matières premières que la crémation.
- On peut éliminer magnétiquement le mercure et les restes de métaux chirurgicaux.

L'humusation

L'humusation consiste à **transformer les corps en humus**. D'après la fondation "[Métamorphose pour mourir... puis donner la vie](#)", qui promeut cette pratique funéraire singulière, l'humusation est un « processus contrôlé de transformation des corps par les micro-organismes dans un compost composé de broyats de bois d'élagage, qui nécessiterait après 4 mois, l'ouverture du tas pour récupérer les métaux et qui transformerait, en 12 mois, les dépouilles mortelles en humus sain et fertile. » Elle se déroule hors sol.

L'Humusation

Comment ça marche ?

Le TERRAIN

- dans chaque région
- un Jardin-Forêt de la MÉTAMORPHOSE
- entièrement clôturé et sécurisé
- un emplacement de 6 m² par défunt
- réservé pour 12 mois



La STÈLE

- en bois ou en pierre
- avec le nom et la date du décès
- les fleurs seront naturelles et vivantes

La COMPOSITION DU MÉLANGE VÉGÉTAL

- bois d'élagage et lignite finement broyés
- gorgés d'eau de pluie
- 2 accélérateurs de décomposition naturels
- quelques pelletées d'argile

LES ÉTAPES

1

Le défunt est amené dans un cercueil réutilisable, seulement enveloppé par un **simple linceul biodégradable**, sans avoir subi de soins de conservation.

2

Il est déposé sur ce **lit végétal douillet de 20 cm d'épaisseur** puis enseveli par 2 m³ de ce même mélange. Cette butte est **recouverte intégralement** d'un mélange de paille, feuilles mortes et tontes de pelouse.

3

Après ± 3 mois :
les os sont déjà nettoyés et détachés les uns des autres. Les humusateurs agréés seront formés pour **retirer facilement les prothèses métalliques ou autres**, les amalgames dentaires, le pacemaker,... et pour **réduire les os et les dents en poudre** avant de reformer la butte en mélangeant harmonieusement le tout.

4

Après 12 mois :
toutes les cellules de la dépouille mortelle sont **métamorphosées en ± 1,5 m³ d'humus sain et fertile**
La famille disposera de 15 l (1%) de ce terreau qui rendra auto fertile l'espace pour faire pousser l'arbre afin de pouvoir aller se recueillir dans le Bois du Souvenir aménagé dans chaque commune. Les humusateurs agréés pourront encore en planter 99 pour régénérer les sols les + malmenés.

Pour en savoir plus:
www.humusation.org



La fondation milite pour légaliser l'humusation comme troisième mode de sépulture. Une pétition en ce sens a recueilli 27 000 signatures.^[3] La faisabilité de cette technique est à l'étude.

L'humusation est une approche fort différente des autres types de funérailles. Les techniques futuristes n'impliqueraient qu'une simple adaptation technique des centres cinéraires si la loi leur donne le feu vert. Mais dans le cas de l'humusation, il faudrait créer des structures techniques, d'accueil et administratives, ajouter des espaces d'humusation aux cimetières (16 m²/corps/an), définir des structures mémorielles « jardin du souvenir » et former du personnel qualifié pour cette mission (manipulation des restes humains à diverses phases de décomposition). Sans parler de la difficulté que le « deuil reporté » engendre pour la famille qui dépose un corps et qui ne vient récupérer une « part symbolique » de compost de ce corps qu'un an plus tard.

C'est donc **une approche séduisante par les valeurs écologiques** qu'elle véhicule. Mais on manque encore de recul sur l'aspect technique de cette méthode funéraire.

On devrait toutefois avoir plus de retour dans les années à venir. Aux États-Unis, il existe actuellement un processus d'humusation mécanique sous forme de tours ventilées mécaniquement. Il permet de récupérer du compost après 6 semaines. Ce processus est une « conversion, accélérée et en milieu clos, de restes humains en humus ». La technique a été légalisée par les élus de Washington fin avril 2019.^[4] Le procédé, très semblable à celui déjà en usage depuis des décennies dans l'agriculture pour transformer les carcasses d'animaux, a été testé scientifiquement en 2018 avec l'université de l'État de Washington à l'aide de six corps légués par des volontaires. Les responsables assurent qu'au bout de trente jours environ, le matériau rendu aux familles est très semblable au terreau acheté en pépinière. Écologiquement ça se tient, sauf qu'on ne sait pas ce qui est fait des ossements ni à qui appartient la « part symbolique » remise aux familles...

Plus d'info

En attendant des avancées sur ces techniques, on peut déjà réduire l'impact sur l'environnement lors de ses funérailles.

> Lire à ce sujet : [Des funérailles écologiques, est-ce possible ?](#)

[1] [Enerzine](#)

[2] Source : [Test Achats](#), novembre 2017.

[3] Voir [La Libre](#).

[4] [La Libre](#) et [L'Obs](#).

Liens

[1] <https://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus>

[2] <https://www.ecoconso.be/fr/content/enterrement-cremation-en-quoi-les-funerailles-sont-elles-polluantes>

[3] <https://www.humusation.org/>

[4] <http://www.humusation.org/>

[5] <https://www.ecoconso.be/fr/content/des-funerailles-plus-ecologiques-est-ce-possible>

[6] <http://www.enerzine.com/la-liquefaction-des-corps-plus-ecologique-que-la-cremation/13380-2011-09>

[7] <https://www.test-achats.be/famille-prive/heritage/news/funerailles-ecologiques-options-limitees>

[8] <https://www.lalibre.be/debats/ripostes/seriez-vous-pret-a-etre-transforme-en-compost-apres-votre-mort-5bd08b28cd70e3d2f64ecf93>

[9] <https://www.lalibre.be/actu/international/le-compost-humain-legalise-dans-un-etat-americain-5ce45913d8ad58072ab78077>

[10] <https://www.nouvelobs.com/monde/20190522.OBS13298/l-etat-de-washington-legalise-le-compost-humain-alternative-a-l-enterrement-traditionnel.html>

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons

